

COMMUNE DE VALFF  
140A RUE PRINCIPALE

67210 – VALFF

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 AVRIL 2014**

**Sous la Présidence de Monsieur le Maire – Germain LUTZ**

**Nombre de conseillers élus : 15**

**Nombre de conseillers en fonction : 15**

**Membres présents** : Messieurs Bernard FRINDEL, Denis ROSFELDER, Jean-Pierre VOEGEL, Bernard HIRTZ, Joffrey JEHL, Claude ANDRES, Jean-Claude SCHMITT  
Mesdames Monique ROSFELDER, Denise LUTZ-ROHMER, Emmanuelle VAN DER GIESSEN, Patricia TETU, Denise LUTZ-VOEGEL

**Membres absents excusés** : Madame Patricia JACOB (qui donne procuration à Mr le Maire),  
Madame Chantal VOEGEL

**Secrétaire de séance** : Madame Monique ROSFELDER

Monsieur le Maire, Germain LUTZ, ouvre la séance à 19 h 45 en souhaitant à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

**POINT N° 01**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28/03/2014**

Le compte-rendu ne soulevant pas de remarques particulières, est approuvé à l'unanimité.

**POINT N° 02**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL DE L'EXERCICE 2013**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à D.2342-12

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 08 avril 2013 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2013

Le Compte Administratif de l'exercice 2013 est soumis aux membres du Conseil Municipal par Monsieur Germain LUTZ, Maire

Ce Compte Administratif se résume comme suit :

**A) SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**a) RECETTES**

Titres émis en 2013

**966.300,64 euros**

**b) DEPENSES**

Mandats émis en 2013	<b>590.796,59 euros</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>375.504,05 euros</b>

**B) SECTION D'INVESTISSEMENT**

**a) RECETTES**

Titres émis en 2013	<b>913.998,74 euros</b>
Excédent reporté en 2012	<b>139.670,41 euros</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1.053.669,15 euros</b>

**b) DEPENSES**

Mandats émis en 2013	<b>1.221.753,34 euros</b>
<b>DEFICIT</b>	<b>168.084,19 euros</b>

**RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE** **207.419,86 euros**

Le Conseil Municipal

Après avoir obtenu les explications et justifications nécessaires

**CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

**RECONNAIT** la bonne gestion de la comptabilité communale par le précédent Maire, Monsieur André SCHWARTZ

**VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

ADOPTE A L'UNANIMITE

**POINT N° 03**

**AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNAL DE L'EXERCICE 2013**

Monsieur le Maire informe les membres présents que ce point sera reporté lors d'un prochain Conseil Municipal.

#### **POINT N° 04**

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL DE L'EXERCICE 2014**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13

**CONSIDERANT** l'obligation de voter le Budget Primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n° 82-213, 02.03.1982, art.7)

Le projet de Budget Primitif pour l'année 2014 est présenté et commenté par le 1<sup>er</sup> magistrat, chapitre par chapitre

Le Conseil Municipal

**OUI** l'exposé de Monsieur le Maire sur les prévisions de dépenses et de recettes de l'année 2014

**VOTE** le Budget Primitif 2014 tel qu'il est présenté et qui est arrêté comme suit :

#### **Section de Fonctionnement**

Dépenses et recettes arrêtées à la somme de : **953.504,05 euros**

#### **Section d'Investissement**

Dépenses et recettes arrêtées à la somme de : **1.243.009,19 euros**

PRECISE que le Budget de l'exercice 2014 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 (classement par nature)

#### **POINT N° 05**

#### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT COMMUNAL DE L'EXERCICE 2013**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à D.2342-12

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 08 avril 2013 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2013

Le Compte Administratif de l'exercice 2013 est soumis aux membres du Conseil Municipal par Monsieur Germain LUTZ, Maire

Ce Compte Administratif se résume comme suit :

#### **A) SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **a) RECETTES**

Titres émis en 2013 327.154,72 euros

Excédent reporté de 2012 181.066,32 euros

**TOTAL 508.221,04 euros**

**b) DEPENSES**

Mandats émis en 2013 327.154,72 euros

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 181.066,32 euros**

**B) SECTION D'INVESTISSEMENT**

**a) RECETTES**

Titres émis en 2013 295.874,37 euros

Excédent reporté en 2012 181.066,32 euros

**TOTAL 476.940,69 euros**

**b) DEPENSES**

Mandats émis en 2013 322.654,72 euros

Déficit reporté en 2012 145.874,37 euros

**TOTAL 468.529,09 euros**

**EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 8.411,60 euros**

**RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 172.654,72 euros**

Le Conseil Municipal

Après avoir obtenu les explications et justifications nécessaires

**CONSTATE** pour la comptabilité du lotissement communal, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

**RECONNAIT** la bonne gestion de la comptabilité communale par le précédent Maire, Monsieur André SCHWARTZ

**VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

**POINT N° 06**

**AFFECTATION DU RESULTAT LOTISSEMENT COMMUNAL DE L'EXERCICE 2013**

Monsieur le Maire informe les membres présents que ce point sera reporté lors d'un prochain Conseil Municipal.

**POINT N° 07**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT COMMUNAL – EXERCICE 2014**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2

**VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13

**CONSIDERANT** l'obligation de voter le Budget Primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n° 82-213, 02.03.1982, art.7)

Le projet de Budget Primitif pour l'année 2014 est présenté et commenté par le 1<sup>er</sup> magistrat, chapitre par chapitre  
Le Conseil Municipal

**OUI** l'exposé de Monsieur le Maire sur les prévisions de dépenses et de recettes de l'année 2014

**VOTE** le Budget Primitif 2014 tel qu'il est présenté et qui est arrêté comme suit :

**Section de Fonctionnement**

Dépenses et Recettes arrêtées à la somme de : **1.183.109,44 euros**

**Section d'Investissement**

Dépenses et Recettes arrêtées à la somme de : **911.959,44 euros**

**POINT N°08**

**RAPPORTS DES COMMISSIONS**

**URBANISME**

Dossiers déposés auprès du SDAUH à Obernai pour instruction

**Certificats d'urbanisme**

→ SCP WOLFF-BITZBERGER 96 rue du maréchal Foch à LINGOLSHEIM (67380) pour un terrain situé 74 rue du Château à VALFF (67210) pour la vente d'une maison d'habitation individuelle, section 05 – parcelle n° 77 d'une surface de 1303 m<sup>2</sup>  
CU 067 504 14 R0003

→ Monsieur WIRTH Thierry 138 rue Principale à VALFF (67210) pour la vente d'un terrain situé, section 04 – parcelle n° 50 d'une surface de 1892 m<sup>2</sup>  
CU 067 504 14 R0004

**Déclarations préalables**

→ Demande déposée par Monsieur SCHMIDT Jean-Claude 40, Impasse des Roses à VALFF (67210) pour la construction d'une pergola en aluminium sur une terrasse existante. Section 8 – Parcelle n°204.  
DP 067 504 14 R0009

**POINT N°09**  
**COMMUNICATIONS**

- Les élections européennes auront lieu le 25 mai 2014 à l'espace associatif de VALFF, le bureau de vote sera comme suit :

8 h à 10 h	Monique ROSFELDER Denise LUTZ-VOEGEL Jean-Claude SCHMITT
10 h à 12 h	Emmanuelle VAN DER GIESSEN Claude ANDRES Jean-Pierre VOEGEL
12 h à 14 h	Denis ROSFELDER Denise LUTZ-ROHMER Patricia TÊTU
14 h à 16 h	Bernard FRINDEL Germain LUTZ Patricia JACOB
16 h à 18 h	Bernard HIRTZ Joffrey JEHL Marie-Andrée HUSSER

- Le balayage des caniveaux de la Commune revient à l'ordre du jour. Monsieur Denis ROSFELDER, adjoint, fait les demandes nécessaires auprès de divers prestataires afin d'obtenir des devis.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les Journées Plantation des Espaces Verts auront lieu les 16 et 17 mai 2014.
- L'adjudication de l'herbe des prairies au KOCHELY aura lieu le Mercredi 21 mai 2014 à 20 h 30 à la Mairie.
- Des travaux de peinture, mises en normes de l'électricité et isolation sont prévus dans l'ancienne école des filles. Denis ROSFELDER et Bernard FRINDEL, adjoints, vont consulter quelques entreprises afin d'obtenir des offres de prix. Travaux prévus en Juillet/Août.
- Le personnel enseignant sollicite la Commune pour le remplacement de tout le matériel (tables + chaises) pour les classes élémentaires. Devis en cours.
- Une demande de subvention a été faite par le FC VALFF, pour faire face aux frais de fonctionnement importants tant au niveau du chauffage, de l'eau et de l'électricité. Le Conseil Municipal a demandé au FC VALFF de fournir un état des comptes avant de leur soumettre la somme allouée en leur faveur.
- La Société de Musique ALSATIA de VALFF organise sa traditionnelle Fête des Asperges le 03 mai prochain.
- Rendez-vous le 08 mai 2014 à l'étang de pêche de VALFF pour le concours de pêche organisé par l'Association de pêche de VALFF.

• Le FC VALFF organise :

Dimanche 04 mai 2014 : Journée Pétanques au Wihr

Dimanche 18 mai 2014 : Marché aux puces dans les rues du Village.

• Dimanche 11 mai 2014, Marche Populaire organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de VALFF.

• Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux du sinistre constaté dans la Salle de jeu de l'Ecole Maternelle, plafond perforé.

• Au lieu « Niederstrasse » un acte de vandalisme a été découvert ; la cime de 5 peupliers ont été coupés, la plantation de ces arbres remonte à l'automne 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 22 h 15.

Pour extrait certifié conforme,  
VALFF, le 16/06/2014  
Le Maire,  
Germain LUTZ